



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

## AVIS PUBLIC

### A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

**Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 8 septembre 2020, le règlement suivant a été adopté, à savoir :**

---

**Règlement 309-2020 Visant à modifier le Règlement de Construction numéro 118-1990 de la municipalité de manière à abroger l'article 3.2.4 et à le remplacer**

---

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 9<sup>e</sup> jour de septembre 2020.

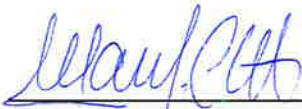
---

Maryse Lizotte  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 13 h, le 9<sup>e</sup> jour de septembre 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir :  
*Bureau municipal et Bibliothèque municipale.*

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Mont-Carmel ce 9<sup>e</sup> jour de septembre 2020



---

Maryse Lizotte  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière